

Salaires des Contractuels :

NE PAS SE LAISSER TROMPER PAR LE CHANT DU COUCOU...

JUIN 2008

CONTRACTUELS

Le coucou de la CGT

C'est le printemps et le coucou sévit dans les bois. Hé oui ! comme chacun le sait, celui-ci s'installe sans vergogne dans le nid des autres profitant ainsi de leur travail et il peut tranquillement couvrir sa nichée en criant à tue tête COUCOU, COUCOU...

L'inspiration de cette petite métaphore provient du tract de la CGT qui aurait "gagné" la régularisation des salaires des contractuels par le biais de la justice ???

Un petit rappel historique s'impose :

La Cgt n'a jamais approuvé la Convention Collective des contractuels qui permet notamment de fixer des minima salariaux mais aussi de garantir des droits sociaux.

La Cgt n'a jamais approuvé les accords d'entreprise fixant là aussi les minima salariaux pour les salariés de droit privé mais aussi pour les absences, la prévoyance collective...



La Cgt n'a pas signé l'accord salarial 2008 prévoyant des augmentations garanties pour les non cadres.

Alors,

le droit par le biais des accords, permet de fixer des règles et des droits pour tous(tes), c'est ce que veut la **Cfdt** quand elle négocie des accords. Mais chacun sait qu'il ne suffit pas de signer les accords pour qu'ils soient respectés. Vos délégués du personnel ont pour missions de faire respecter vos droits.

Lors de la dernière négociation salariale, la

Cfdt a exigé et obtenu que les salariés soient tous, au moins, embauchés aux minima salariaux. C'est chose faite avec un rappel au 1er janvier de l'année.

Désormais une partie de votre PVV ne servira plus à combler les 5% manquant de votre salaire fixe.

Chacun aura compris que le coucou prépare déjà ses quartiers d'hiver... en prévision des élections prud'homales en décembre et celles de France Télécom en janvier.

Alors, ne vous laissez pas prendre au chant du coucou...

Il vous trompe.

D'autres avancées sont à gagner , mobilisons nous le 17 juin 2008

La question du pouvoir d'achat n'est toujours pas pour autant résolue. C'est pourquoi la Cfdt exige l'ouverture de négociations sur les thèmes touchant à ce problème :

- la revalorisation du ticket restaurant et des indemnités kilométriques ;

- Le respect des horaires et le paiement des heures supplémentaires ;
- Le respect des 35 heures
- Le retrait du projet de Loi sur l'allongement des retraites à 41 ans ;



La Cfdt, c'est faire. **Cfdt**
des choix, des actes